



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 214/AONO/RE/DK/C-NDELELE/SG/CIPM/2021 DU 01 JUIN 2021,**  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU CENTRE DE PECHE DE NDELELE DANS LA COMMUNE DE NDELELE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

**FINANCEMENT** : BIP, EXERCICE 2021.

**1. Objet de l'Appel d'Offres :**

Le Maire de la Commune de NDELELE, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour L'extension et la réhabilitation du centre de pêche de NDELELE dans la Commune de NDELELE.

**2. Consistance des travaux:**

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- ✓ Travaux préparatoires ;
- ✓ Maçonnerie ;
- ✓ Charpente-Couverture ;
- ✓ Menuiserie ;
- ✓ Electricité ;
- ✓ Peinture ;
- ✓ Aménagement VRD.

**3. Délai d'exécution:**

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à **quatre (04) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

**4. Allotissement :**

Les travaux sont regroupés en lot unique :

**5. Coût prévisionnel des travaux:**

Le coût prévisionnel des travaux est de **dix sept millions (17 000 000) FCFA TTC.**

**6. Participation et origine :**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

**7. Financement:**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés sur le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2021.

**8. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :**

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt jours (120) jours** et d'un montant de **2% du montant prévisionnel soit Trois cent mille (340 000) FCFA**, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30<sup>ème</sup>) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. **Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.**

**9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de NDELELE, dès publication du présent avis.

**10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie de NDELELE, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale de NDELELE**, d'une somme non remboursable de **vingt cinq mille (25 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre.

### 11. Remise des offres:

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de NDELELE au plus tard le 12 2 JUIL 2021 à 10 heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 014 /AONO/RE/DK/C-NDELELE/SG/CIPM/2021 DU 10 1 JUIL 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU CENTRE DE PECHE DE NDELELE DANS LA COMMUNE DE NDELELE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

**FINANCEMENT** : BIP, EXERCICE 2021.

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»**

### 12. Recevabilité des offres:

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de **trois (03) mois** à la date initiale de remise des offres.

### 13. Ouverture des offres:

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NDELELE à NDELELE, le 12 2 JUIL 2021 à **11 heures** précises. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### 14. Critères d'évaluation:

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

#### 14.1.1. Critères éliminatoires

##### 14.1.1.1. Pièces administratives:

- Absence de la Caution de soumission ;
- Fausse déclaration ;
- Pièce falsifiée ou non authentique
- Non-conformité ou absence d'une pièce quarante huit heures (48) heures après l'ouverture des offres.

##### 14.1.1.2. Offre technique:

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration ;
- Pièce falsifiée ou non authentique ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministre de Marchés Publics ;
- Non obtention de **vingt (20)** critères sur **vingt-cinq (25)** à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

##### 14.1.1.3. Offre financière :

- Offre financière incomplète ;
- Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

#### 14.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- Moyens matériels (09 critères) ;
- Références (02 critères) ;
- L'Attestation de non redevance en cours de validité (01 critère) ;



e) Attestation de solvabilité financière de **Dix millions (10 000 000) FCFA** (01 critère).

**15. Durée de validité des offres:**

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**16. Nombre maximum des lots :**

Une entreprise peut être attributaire de l'unique lot.

**17. Attribution de la lettre-commande:**

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

**18. Renseignements complémentaires:**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de NDELELE.

**AMPLIATIONS**

- ✓ ARMP ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ DD/MINMAP/K;
- ✓ CIPM;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

NDELELE, le **10 1 JUIN 2023**

**Le Maire,**

(Autorité Contractante)



*Pabela Alexis*